

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
VENDREDI 30 JANVIER 2015 A 20H30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Mme Pascale PINGUET, Maire.

Etaient présents : Mme Pascale PINGUET – Mme Valérie LAGILLE – Mme Christelle TZOTZIS – M. Daniel CARADEC - Mme Michèle BILLARD-GUEHRING – Mme Danielle BAILLET - Mme Luce FARE – M. Daniel CARROUÉ - Mme Geneviève POMMEREAU – Mme Marie-Thérèse CORNICHON – M. Jean-Marie BARDU – Mme Cristèle VIEZZI – Mme Marie-Christine REMOUÉ-MASSON – Mme Florence GUIGNON - M. Frédéric COMBE – M. Stéphane CHABIN – M. Sébastien BAUDEMONT.

Etaient excusés : M. Gilles GOURTAY (**pouvoir à M. Daniel CARADEC**) – M. Roger BOUCHAÏB - Mme Sophie LEBOURGEOIS (**pouvoir à Mme Luce FARE**) – M. Vincent MATIGNON.

Etaient absents : M. Ludovic REDON - Gabriel MORO.

Secrétaire de séance : M. Stéphane CHABIN.



Approbation du compte rendu de la séance du 19 décembre 2014.

Madame le MAIRE porte les informations suivantes à la connaissance des membres de l'assemblée :

Judi 29 janvier 2015 : la commission d'appel d'offres a retenu la société EGIS située à Guyancourt dans les Yvelines pour les essais de garantie de la station d'épuration prévus au marché et nécessaires pour percevoir le solde des subventions.

Le 31 janvier à 9 heures, rappel de la réunion en mairie avec les associations, animée par M. GOURTAY, avant l'inauguration d'un cours au tennis au nom de Mme Caroline DODEMAN. Mme le Maire informe que Mme Nathalie CHEVALIER est la nouvelle Présidente du club de tennis. Elle prend ainsi le relais de M. Henri JEANSELME.

Le 3 février à 10h30 : réunion avec l'EPFIF (Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France) et le cabinet Expertise urbaine concernant le projet d'aménagement de la Vallée sèche. Les avis reçus en mairie ont été transmis pour être intégrés dans les propositions du projet. Au même titre que l'avaient été les réflexions des ateliers thématiques. Mme PINGUET rappelle qu'une réunion publique est prévue en ce début d'année.

Le 4 février à 10 heures : réunion avec Mme PINGUET, M. BOUCHAÏB et TRANSDEV pour que toutes les lignes du bus dont la ligne 34 passent bien par le centre-ville.

Le 6 février, à 20 heures en mairie, réunion SPANC (Service public d'Assainissement Non Collectif), animée par M. CHAPEYROUX de Test ingénierie. Les propriétaires concernés (classés en priorité 1) ont été invités à cette réunion. Mme le Maire précise que le SPANC a été créé en 2011.

10 février à 19h30 : réunion label village de caractère. Des lettres d'invitation ont été adressées aux partenaires éventuels (restaurants, gîtes, commerces de bouche, producteurs de produits locaux, moulin, ...). Y participeront également M. BOESCH du Département et l'Office du Tourisme.

11 février à 20 heures : commission des finances élargie relative à la section de fonctionnement. Compte tenu du contexte très austère, Mme le Maire confirme que toutes les pistes pour réaliser des économies sont à étudier.

12 février à 14 heures : réunion avec un référent du Conseil régional à propos du contrat régional en cours et du projet d'extension de la maternelle.

18 février à 20h30 : réunion relative au Plan Communal de Sauvegarde, animée par M. CHABIN, qui expliquera cette procédure à ses collègues du Conseil municipal.

Mme LACROUTE viendra **le 14 mars à 10h30**, en mairie, au titre de la tournée des Communes.

Toutes ces dates sont reprises sur l'agenda mis sur table.

Il faudra en ajouter d'autres dont la commission des travaux avant d'élaborer le budget 2015. M. BOUCHAIB fera des propositions calendaires.

Mme PINGUET aborde **l'effondrement de la carrière de Mocpoix. L'entreprise Fondasol, qui a réalisé les études**, a été contactée pour rencontrer tous les conseillers municipaux et leur présenter ses résultats afin de déterminer les travaux à entreprendre et évoquer les risques au regard des différents types de circulation.

Une réunion se tiendra le 5 février à la Tour Madeleine avec des commerçants pour éventuellement reprendre l'ancienne association.

Le 17 février, une animation Mardi gras sera organisée au centre-ville avec défilé, animations, ...

Le Conseil municipal d'enfants a adressé un courrier aux élus (mis sur table) pour participer à la journée ville propre du 21 mars à leurs côtés.

Puis Mme PINGUET donner la parole à M. CARADEC et Mme LAGILLE à propos de la dernière réunion économique qui s'est tenue à l'intercommunalité, le 27 janvier.

Une première information concernait l'aménagement d'une zone d'activité qui devrait voir le jour en 2016 – 2017, à Egreville. Ils estiment le coût, aujourd'hui, à environ 23 € le m². Ce qui est moindre que le marché du Sud Seine-et-Marne qui approche davantage le 30 € voire 32 € le m².

La seconde se rapportait au projet type « hôtel d'entreprises ». Deux projets étaient envisageables, le premier, appuyé sur Souppes-sur-Loing, et le second, à Château-Landon, dans les bâtiments de Sogaplast (anciennement Paralux). A Souppes, tout est à créer, en centre-ville sans possibilité de stationnement même si la gare est plus proche. Et ce, à un coût de plus de 500 000 €, pour une surface de bureaux qui paraît déjà trop exigüe. A Château-Landon, l'acquisition est bien moindre aux alentours de 300 000 €, dans des locaux déjà équipés, avec des surfaces de stationnement conséquents, des possibilités, dans le futur, d'agrandissement si besoin. La Commune est desservie par une desserte en cars qui pourrait, si le choix était fait, installer un arrêt spécifique.

Une étude poussée a été menée sur Souppes-sur-Loing. Aussi, M. CARADEC et Mme LAGILLE ont sollicité la même étude sur le site de Château-Landon ainsi qu'une visite des élus intercommunaux sur les deux lieux avant de prendre une décision.

Faisant suite à d'anciennes réflexions, la Communauté de Communes Gâtinais Val de Loing (CCGVL) est consciente que son siège et le nouvel « hôtel d'entreprises » ne doivent pas être dissociés.

Après ce rapport empreint d'une certaine déception mais d'une volonté pour éviter que toutes les activités ne soient dirigées vers la même Commune et pour, au moins, permettre que l'option la moins coûteuse soit correctement étudiée, **Mme le Maire aborde les points inscrits à l'ordre du jour du Conseil municipal.**

Délibération n°2015.01.01 - Avenant n°1 à la convention d'intervention foncière passée avec l'Etablissement public Foncier d'Ile de France(EPFIF)

Mme le Maire rappelle qu'une convention d'intervention foncière a été signée le 28 août 2012 avec l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France.

Cette convention comportait un périmètre de veille foncière sur le secteur de la « Râperie » et un périmètre de veille prospective sur la « Vallée sèche ». Sur ce dernier secteur, et après la réalisation d'une étude urbaine et foncière, le projet, son périmètre et les besoins financiers pour les acquisitions foncières ont été affinés. Il est désormais possible de passer à une action foncière plus opérationnelle, en faisant évoluer le périmètre de veille prospective en veille foncière. Et, pour assurer la réalisation des acquisitions prévues, l'enveloppe financière de la convention est abondée de 300 k€ par rapport au 1.2 M€ initiaux.

Il y a donc lieu de passer un avenant n°1 avec l'Etablissement Public foncier d'Ile-de-France.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-29 et suivants,

Vu les dispositions du Code de l'Urbanisme et notamment les articles L 324-1 à L 324-10,

Vu le décret n°2006-1140 du 13 septembre 2006 portant création de l'Etablissement Public foncier d'Ile-de-France,

Vu la délibération n°2012.04.37 du Conseil municipal de 1^{er} juin 2012 ayant approuvé le Plan Local d'Urbanisme ;

Vu la délibération n°2012.05.46 du Conseil municipal du 29 juin 2012 approuvant les termes de la convention d'intervention foncière à passer avec l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France,

Considérant la volonté de la Commune de Château-Landon de développer des projets urbains combinant activités économiques et logements, dont des programmes de logements aidés, de mener une action foncière anticipatrice sur des emprises dont la nature et les caractéristiques répondent aux besoins des projets susvisés.

Considérant que l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France est habilité à procéder pour le compte des collectivités territoriales à toutes les acquisitions foncières et opérations immobilières et foncières de nature à faciliter l'aménagement au sens de l'article L. 300-1 du code de l'urbanisme.

Considérant que le bureau de l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France en date du 16 décembre 2014 a approuvé l'avenant n°1 à la convention d'intervention foncière portant sur le secteur de « la Vallée Sèche » et le secteur de « la râperie » délimités en annexe.

Sur le rapport présenté par Mme le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

APPROUVE l'avenant n°1 à la Convention d'Intervention Foncière, tel qu'il sera annexé à la présente délibération, entre la commune de Château-Landon et l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France.

AUTORISE Mme le Maire à signer et exécuter ledit avenant ainsi que tous les actes en découlant.

Délibération n°2015.01.02 – Désignation des membres de l'Association Foncière de Remembrement

Mme le Maire rappelle que le bureau de l'Association Foncière de Remembrement (AFR) doit être renouvelé. Le Conseil municipal doit désigner trois propriétaires de parcelles dans le périmètre de remembrement, pour siéger au bureau de l'AFR de Château-Landon.

Pour faire suite au dernier Conseil municipal en date du 19 décembre 2014, Mme le Maire propose les trois propriétaires suivants :

- M. Antoine DEFOIX
37, rue Charles de Gaulle
77570 Château-Landon

- M. Philippe VIER
66ter, hameau de Fontaine
77570 Château-Landon

- M. Christian PINGUET
1, rue de la Champagne
Hameau de Nisceville
77570 Château-Landon

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

DÉSIGNE en vue du renouvellement du bureau de l'Association Foncière de Remembrement (AFR) de Château-Landon, les propriétaires de parcelles suivants :

- M. Antoine DEFOIX
37, rue Charles de Gaulle
77570 Château-Landon

- M. Philippe VIER
66ter, hameau de Fontaine
77570 Château-Landon

- M. Christian PINGUET
1, rue de la Champagne
Hameau de Nisceville
77570 Château-Landon

Délibération n°2015.01.03 - Création de postes à compter du 01/02/2015

Mme le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés et supprimés par l'organe délibérant de la collectivité,

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.



Afin de permettre à deux agents municipaux de progresser dans leur carrière,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,



Vu le tableau des emplois,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

DÉCIDE de créer à compter du 01/02/2015 les postes suivants :

-  un poste d'agent de maîtrise principal
-  un poste brigadier de police

DIT qu'une demande sera faite auprès de la Commission Technique du Centre de Gestion pour la suppression des anciens postes à savoir :

-  un poste agent de maîtrise
-  un poste gardien de police

DIT que le tableau des emplois sera ainsi modifié.

DÉCIDE d'inscrire au budget les crédits correspondants.

La séance est levée à 21h10

Le Maire,

Pascale PINGUET